

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 35 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-27 : FIN_89514 BUDGET PSLA CAUMONT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20, Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies, Vu l'instruction comptable M14,

Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA CAUMONT » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **2 143 536,65** € dont :

- 74 820,80 € en Section de Fonctionnement,
- 2 068 715,85 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	62 257 €	70-Remboursement de charges Revenu des immeubles et charges :	29 000 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	2 782 €	75-Revenus des immeubles :	31 500 €
023-Virement à la section d'investissement :	9 781,80 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	14 320,80 €
TOTAL DF	74 820,80 €	TOTAL RF	74 820,80 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20-Opération sous mandat (SHEMA) RAR 2022 :	12 600 €	10-FCTVA Dont 218 863,15 € RAR 2022	319 863,15 €
23-Avances versées sur commande (SHEMA)	305 755 €	13-Subvention Etat RAR 2022 :	262 868,90 €
23-Travaux en cours RAR 2022 :	1 921,20 €	13-Subvention Région RAR 2022 :	250 000 €
21-Immobilisations corporelles :	3 336,83 €	13-Subvention Département RAR 2022 :	124 047 €
16-Remboursement capital emprunt :	32 334 €	13-Subvention SDEC RAR 2022 :	155 400 €
16-Cautions :	2 000 €	13-Subvention Europe – FEADER RAR 2022 :	175 000 €
041-Opérations patrimoniales	615 755 €	041-Opérations patrimoniales	615 755 €
001-Déficit d'investissement 2022 reporté	1 095 013,82€	16-Emprunts :	154 000 €
		16-Cautions	2 000 €
		021-Virement de la section de fonctionnement :	9 781,80 €
TOTAL DI	2 068 715,85 €	TOTAL RI	2 068 715,85 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA CAUMONT »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance, Annick SOLIER Le Président, Gérard LEGUAY



4